



L'Orchampois

SOMMAIRE

- Informations diverses
- Compte-rendu des Conseils Municipaux



Informations diverses

• 14 Juillet :

La journée du 14 juillet s'est formidablement bien déroulée.



Tout d'abord avec la commémoration qui a réuni beaucoup de monde au monument aux morts.

Puis la municipalité avait organisé une soirée avec plusieurs spectacles autour du marché local.

Un spectacle de rue de bulles géantes qui a ravi petits et grands.
Deux concerts : Celma n' Louise et Jerry King and the Raidfish.





Pour finir en beauté, un grand spectacle de feu de 30 minutes avec la compagnie Cercle de feu.



L'association Fêtes & Cie a permis aux nombreux visiteurs de se désaltérer et se restaurer tout au long de la soirée.

• Weekend franco-allemand des Jeunes Sapeurs Pompiers :

L'association des jeunes sapeurs-pompiers Jura Nord et l'association franco-allemande TANDEM ont organisé une rencontre inoubliable des jeunes sapeurs-pompiers allemands de Leutenbach, commune partenaire d'Orchamps.

Cette rencontre a permis aux jeunes sapeurs-pompiers de nos deux pays d'échanger sur leurs méthodes de travail et de renforcer les liens d'amitié entre nos deux pays. En dehors des exercices et de la présentation des matériels, les jeunes sapeurs-pompiers ont également eu l'occasion de découvrir la culture de leur pays hôte et de partager des moments de convivialité.

Les JSP allemands et français ont établi leur campement au camping d'Orchamps le jeudi après-midi à leur arrivée. L'après-midi une visite de la caserne de Ranchot et une présentation des différents matériels ont ravi les JSP allemands. La soirée s'est clôturée par un barbecue organisé par les pompiers de Jura nord.

Le lendemain matin les deux groupes de JSP ont ensuite pris la direction de Baume les Messieurs en minibus pour une randonnée de 10km dans la reclusée depuis l'abbaye jusque sur le 1^{er} plateau à Granges sur Baume. Ils ont été impressionnés par la beauté du site. Après-avoir pique-niqué ils ont assisté à un spectacle de rapaces présenté par Jura faune. La soirée s'est terminée par un repas sur le marché d'Orchamps.

Le samedi matin, les JSP sont allés visiter la caserne de pompier de Dole. Ils ont assisté à des démonstrations de désincarcération de véhicules et ont pu s'y essayer. L'après-midi-après une visite de la ville de Dole, la soirée s'est terminée par un barbecue à la salle des fêtes d'Orchamps. Pendant la nuit de samedi à dimanche, les JSP ont eu droit à un exercice de sauvetage « surprise » à 2h du matin.



Le dimanche matin un jeu quizz a été organisé par l'antenne locale de la croix rouge à Orchamps sur le thème du secourisme. Après cette dernière animation, les JSP allemands ont pris le chemin du retour la tête pleine de souvenirs. Il est remarquable que les JSP français et allemands aient immédiatement sympathisés et constitué une équipe soudée pour toutes les activités proposées. La barrière linguistique n'a pas été un obstacle, car le langage universel de la fraternité des pompiers a prévalu. C'est sans doute le fruit de leur passion commune. Les JSP allemands ont invité leurs homologues à leur rendre visite l'année prochaine à Leutenbach. Les JSP français ont accepté avec grand plaisir et impatience.

• Ouverture du gîte Le Gevot :



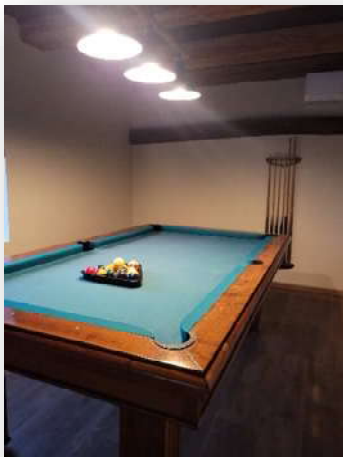
Après 7 mois de travaux intensifs, Fanny et Alexandre vous accueillent dans leur magnifique gîte Le Gevot.



En saison estivale, chambre à la nuitée (pour 2 personnes) avec salle de bain et sanitaire privatif.

A partir du 01/11, possibilité de louer le gîte complet (10 personnes), vacances de Noël et Nouvel an.

Chambres climatisées, lits faits à votre arrivée, linge de bain, savon / shampoing, sèche-cheveux, tv connectée, wifi, machine à laver et sèche-linge.



Billard, jeux de fléchettes, tout est prévu pour votre confort !



Et sur place, petit déjeuner, des jus de fruit à déguster, de la bière locale et artisanale, des bons petits plats en bocaux, des desserts (sur place ou à emporter).

N'hésitez pas à venir découvrir les lieux, même sans louer les chambres.

Ouvert en journée (jusqu'à 18h), pendant la période estivale.

Plus d'informations au 07 83 98 82 60

18 rue Louis Besson 39700 ORCHAMPS

www.gitelegevot.fr ou contact@gitelegevot.fr ou Facebook GITE LE GEVOT

• Ouverture de la boucherie du Pivert :

Notre nouvelle boucherie a ouvert ses portes le vendredi 30 juin.

Tom PIDANCIER, 21 ans, vous accueille du mardi au samedi de 7h à 19h et le dimanche de 7h à 12h.

Ancien chef de cuisine, issu de Serre-les-Moulières, il a voulu reprendre la boucherie d'Orchamps pour que ce village garde son dynamisme.



Tous les produits sont faits maison, principalement locaux et de qualité : Miel de la Serre, vin d'Auxange, bœuf de race Limousine, volaille et porc label rouge.

Notre boucher vous propose différents plats du jour chaque jour.

Le service de traiteur n'est pour le moment pas possible par manque de personnel. D'ailleurs notre boucherie recherche un boucher.

Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 02 mars 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Moulin Rouge année 2021 :

Ce rapport présente les éléments qualitatifs (nombre de prélèvements pour analyse, leur pourcentage de conformité, performance du réseau...) et quantitatifs (nombre d'abonnés et leur répartition, volumes distribués, évolution des tarifs...) pour les 19 communes adhérentes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Convention avec la Communauté de Communes Jura-Nord (CCJN) pour la mise à disposition de services :

Depuis plusieurs années, la CCJN a fait bénéficier les communes membres de la mise à disposition de ses agents et de certains matériels.

Ce service nécessite l'établissement d'une convention. De nouveaux tarifs ont été validés au conseil communautaire de décembre 2022, ce qui justifie la signature d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce document, au titre de 2023 et des années suivantes.

Modifications du montant de la subvention attribuée au Judo-Club :

Le montant de la subvention au titre de 2022, votée lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2022, est à modifier suite à une erreur. L'association n'a reçu que 250 €. Géraldine FIGARD, responsable du pôle Communication et Vie associative propose de voter une subvention complémentaire de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte ce montant supplémentaire à l'unanimité, qui sera versé rapidement au Judo-Club.

Avenant au contrat du Maitre d'Œuvre (MOE) bureau d'étude Cartallier, concernant la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) :

Le montant dû au MOE est calculé selon un pourcentage appliqué au montant estimatif des travaux. Concernant la MSP, ce montant était de 900 000 € HT début 2021, soit un coût de 64 800 € HT pour la MOE (7,20 %).

Lors de la phase « avant-projet définitif », ce montant a été recalculé par le cabinet d'architecte et s'élève désormais à 1 182 500,00 €.HT

Il convient donc d'établir un avenant au contrat initial pour un montant de 20 484,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document. Ce montant sera prévu au budget général 2023.

Adhésion au service de Conseils en Energie Partagés (CEP° du Syndicat Mixte d'Energie, d'Equipements et de E-Communication du Jura (SIDECE) :

Ce service propose différentes aides en matière de gestion énergétique, par la mise à disposition d'un conseiller spécialisé.

La durée de la convention est fixée à 3 ans et le coût annuel est de 1,00 € TTC par habitants, soit 1 105,00 € pour la commune d'Orchamps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service, désigne M. Nicolas JOLY comme référent et autorise le Maire à signer la convention.

Marché complémentaire pour la restructuration des logements du 16 rue de la République :

Certaines adaptations ont été demandées en cours de chantier et un devis complémentaire a été établi par l'entreprise FILIPPI, concernant un lot en plâtrerie peinture.

Son montant se monte à 6 416,70 HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité, cette somme figurera dans le budget 2023.

Marché éclairage public avec le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDECE) du Jura : 3^{ème} tranche RVS E-LUM (plateforme de maintenance de l'éclairage public)

Cette année, cette 3^{ème} tranche des travaux se déroulera sur les rues de la Libération, de la Bernardine, du Revers des Vaux ainsi que sur le lotissement du Revers des Vaux. Cette intervention servira à remplacer des lampes de rue par des leds et à changer des coffrets vétustes.

Le montant de ces travaux est estimé à 38 070,08 € TTC. Une participation de 50% du coût de l'opération plafonné à 30 000,00 €, soit 15 000,00 € TTC peut être demandée. La part de la commune s'élèverait alors à 23 070,08 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce programme d'éclairage public, sollicite l'obtention de l'aide et prend acte du montant de la part communale

Questions diverses

✓ Un contrat d'entretien concernant les marquages sur les chaussées de la commune a été signé avec l'entreprise HELIOS de Dampierre. D'une durée de 4 ans, il comprend l'inventaire du marquage actuel, le suivi régulier de l'évolution et de la maintenance du marquage, un état annuel des travaux réalisés. Le coût annuel de ces prestations est de 2 450,00 € HT.

✓ Une commande de mange-debout pliables et empilables a été passée auprès du Lycée du Bois de Mouchard. Dix seront livrés prochainement et dix autres au début de la prochaine année scolaire. Ces équipements serviront au cours des cérémonies et de diverses manifestations (marchés...)

✓ L'ouverture du camping est fixée au vendredi 28 avril. M. et Mme RELION en assumeront cette année encore la gestion.

✓ Barbara PANOUILLOT, conseillère déléguée, fait part de sa décision de se démettre de cette fonction, ainsi que de son poste de conseillère communautaire à la CCJN.

✓ Motion de soutien pour le maintien du poste de principal adjoint au collège Gustave Eiffel de Fraisans : la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) du Jura a annoncé que ce poste serait supprimé à la rentrée de septembre 2023, en raison de la baisse des effectifs de l'établissement. Le Conseil Municipal estime que cette suppression entrainera une mise en difficulté du collège de Fraisans et des répercussions négatives sur le suivi, la réussite, l'orientation et la sécurité des élèves. A l'unanimité, il s'oppose à cette décision demande à l'État de ne pas se désengager de ses missions historiques du service public de l'enseignement de qualité et de proximité.

Conseil municipal du 29 mars 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE (donne procuration à O. DEMANDRE), Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à R. CHOPIN), Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY), Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Approbation du compte de gestion pour les budgets : GENERAL ; RCE :

Le Conseil municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion des budgets : Général et Réseaux de Communications Electroniques dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs GENERAL ; RCE :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes administratifs des budgets : Général et Réseaux de communications électroniques de l'exercice 2022.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 budget général :

Il est indiqué au Conseil municipal que l'exercice 2022 a généré :

Fonctionnement : Résultat de clôture (à affecter) : + **874 326.59 €**

Investissement : Résultat définitif de clôture : - **321 597.41 €**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- en investissement compte R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : **321 597.41 €**
- en fonctionnement compte R 002 (résultat de fonctionnement reporté) : **552 729.18 €**

Vote des taux des taxes locales et des budgets 2023 :

Le Conseil municipal à l'unanimité, fixe comme suit, les taux des taxes locales pour l'année 2023 :

	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	/	/	12.72 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39.70 %	39.70 %	39.70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	19.37 %	19.37 %	19.37 %

Pour mémoire, la refonte de la fiscalité directe locale a impliqué le transfert aux communes de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et s'est traduit à compter de 2021 par un nouveau taux de référence de TFPB issu de l'addition de l'ancien taux communal (15.34% en 2020) et départemental (24.36% en 2020).

Le taux de la taxe d'habitation, figé à 12.72 % de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité, vote les budgets 2023 ainsi :

Budget principal

Fonctionnement recettes	1 376 824.18 €
Fonctionnement dépenses	1 376 824.18 €
Investissement recettes	2 140 546.61 €
Investissement dépenses	2 140 546.61 €

Budget RCE

Fonctionnement recettes	5 918.00 €
Fonctionnement dépenses	5 918.00 €
Investissement recettes	11 315.86 €
Investissement dépenses	11 315.86 €

Création AC/CP maison de santé pluridisciplinaire :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'une autorisation de programme libellée « Maison de Santé Pluridisciplinaire » d'un montant total de 1 300 000 euros HT et répartit les crédits de paiement à 600 000 € pour 2023, 650 000 € pour 2024 et 50 000 € pour 2025. Les montants non consommés des crédits de paiement en année « n » sont transférés en année « n +1 ».

Fixation loyers nouveaux appartements 16, rue de la République :

Dans le cadre de la restructuration du logement T5, 16, rue de la République, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel des appartements ainsi :

Appartement 3 A, côté route (environ 71 m²) : 490 € /mois HC
Appartement 3 B, côté cour (environ 70 m²) : 510 € /mois HC

Les charges comprendront le chauffage (collectif chaufferie granulés/gaz) refacturé par la commune, l'éclairage et l'entretien des parties communes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à diminuer le montant du loyer de l'appartement 3 A ou 3 B, sis 16, rue de la République en cas de relogement d'une personne locataire dans le cadre de l'acquisition et de la démolition éventuelle de son logement par la commune dans la limite de 50 %.

Modification durée marchés aménagement parking de la poste et de la salle des fêtes et restructuration T5 :

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la poste et de la salle des fêtes, rue Neuve et de la restructuration du T5, rue de la République, le Conseil municipal à l'unanimité, augmente respectivement la durée du marché de l'aménagement du parking de la poste et de la salle des fêtes initialement prévue à 3.5 mois à 12 mois et la durée du marché de la restructuration du T5 initialement prévue à 3.5 mois à 8 mois.

CCJN convention financière relative à la participation des communes au titre de la gestion des eaux pluviales :

La Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) demande aux communes une participation financière pour les réseaux unitaires et leurs ouvrages annexes (déversoirs d'orage, postes de refoulement et dessableurs) ainsi que les bassins d'orage pour la part consacrée aux eaux pluviales. Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le paiement à la CCJN de 30 % des charges de fonctionnement et 50 % des amortissements et frais d'emprunts pour les réseaux unitaires et leurs ouvrages annexes (déversoirs d'orage, postes de refoulement et dessableurs) ainsi que les bassins d'orage pour la part consacrée aux eaux pluviales de la commune d'Orchamps.

Attribution marché travaux massifs fleurissement :

Le Conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de la SARL BOUTET PAYSAGE pour un coût de 11 909.55 € HT (14 100.61 € TTC) pour la création de massifs.

Modification conseiller délégué :

A la suite de la réception d'un courrier de Madame B. PANOUILLOT indiquant qu'elle ne désire plus être conseillère déléguée, le Conseil municipal à l'unanimité, prend acte des conseillers délégués désignés par Monsieur le Maire à savoir : Mmes L. NAEGELLEN, M. BOUCARD et MM. J.P. BAUDOT, A. CHARDONNENS et indique que les conseillers délégués ci-dessus recevant une délégation percevront une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints.

Conseil municipal du 27 avril 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Aurore GELEY (donne procuration à G. FIGARD), Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à R. CHOPIN), Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY), Thierry ESCODA, Valentin MATARESE, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Lucette NAEGELLEN.

Rétrocession EPF DOUBS BFC maison 4, rue Louis Besson :

Dans l'objectif d'assurer une maîtrise foncière à proximité de l'îlot de la gendarmerie, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (Mme M. BOUCARD) accepte la rétrocession à la Commune d'Orchamps de la parcelle cadastrée AE 136, sise 4, rue Louis Besson, par l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté, pour un montant de 122 634.26 €, hors solde des frais de portage.

CCJN SIEMR convention constitutive de groupement de commandes de travaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable :

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune d'Orchamps au groupement de commandes entre la CCJN, la Commune d'Orchamps et le SIEMR dans l'objectif de rationaliser la réalisation de travaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune d'Orchamps.

Fixation loyer appartement N°1 au 16, rue de la République :

A la suite du prochain départ du locataire, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel de l'appartement n°1 au rez-de-chaussée sis 16, rue de la République ainsi : 591.50 € /mois HC.

Convention Altitude Fibre 39 bâtiment 16, rue de la République :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de créer une servitude d'occupation et de passage au profit de la Société ALTITUDE FIBRE afin de permettre l'installation, la gestion et l'entretien des lignes très haut débit à l'intérieur du bâtiment sis,16 rue de la République.

Association l'école de la vie – convention d'occupation précaire :

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de mettre à la disposition de l'association « L'école de la vie » le terrain cadastré ZL 82 (rue de l'Iserole) afin d'y créer un jardin forêt en permaculture à vocation pédagogique ainsi qu'une partie du terrain cadastré AD 94 d'une surface nécessaire à l'implantation d'une serre pédagogique pour les enfants à proximité de l'école.

Conseil municipal du 1^{er} juin 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD (a/c de la question n°2), Aurore GELEY (a/c de la question n°2), Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD (jusqu'à la question n°2), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Olivier DEMANDRE, Jean-Baptiste CHAPUIS, Valentin MATARESE.

ABSENTS EXCUSES :

Aurore GELEY (donne procuration à G. FIGARD jusqu'à la question n°1), Michèle BOUCARD (jusqu'à la question n°1), Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY), Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Lucette NAEGELLEN.

N.B : La question relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tandem a été reportée à une date ultérieure.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

L'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Charte de l'élu local dispose que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Dans ce cadre, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Madame Damienne BONNAMY, ancienne professeure à la Faculté de Droit de Besançon, pour exercer cette mission de référent déontologue pour les élus locaux jusqu'à la fin du mandat municipal.

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

La Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 23 mars 2023.

Dans ce cadre, le Conseil municipal à l'unanimité, demande :

- La matérialisation sur le règlement graphique de la rue de l'Iserole sur la parcelle cadastrée ZM39 et la création d'un emplacement réservé n°26.
- La matérialisation sur le règlement graphique de l'emplacement du camping municipal sur le domaine public fluvial, chemin de contre halage et son classement en secteur NI3.
- La matérialisation sur le règlement graphique de l'emplacement des terrains de football et des vestiaires sur la parcelle cadastrée ZP36, et son classement en secteur NI2.
- La réécriture dans le règlement pour le secteur NI2 (équipements sportifs de loisirs) de la phrase « Seuls les aménagements liés aux équipements sportifs et culturels d'une emprise au sol de 80 mètres carré sont autorisés » afin de permettre la réalisation du city parc, du pumprack de l'espace fitness et de l'aire de jeux pour enfants.
- La suppression du classement en jardin dans le secteur UCB sur une largeur de 22 mètres depuis sa limite Est pour la parcelle cadastrée AE 124.
- La suppression du classement en espaces verts d'intérêt écologique dans le secteur UCB sur une largeur de 10 mètres depuis sa limite Est pour la parcelle cadastrée AD 48.
- La réécriture dans le règlement pour la zone UR de l'article UR1 afin de permettre l'installation de l'artisanat et du commerce de détail, sous conditions.

Acquisition tènement SUGNY 10, rue de la Libération :

Dans l'objectif d'assurer une réserve foncière, le Conseil municipal à la majorité et une abstention (Mme M. BOUCARD), décide d'acquérir les parcelles bâties cadastrées AD 79 et AD 330, sises 6 et 10, rue de la Libération, appartenant à Monsieur Eric SUGNY, au prix de 250 000 €, hors frais annexes.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fêtes et Cie :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 102€ à l'association Fêtes et Compagnie pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres du groupe de musique ayant donné une représentation lors du marché local du 12 05 2023.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Serre Vivante :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Serre Vivante pour l'édition de son bulletin d'information.

Demande de subvention au Conseil Départemental du Jura pour la création d'un City Parc :

Dans le cadre du projet de création d'un City parc pour lequel le montant total des travaux (terrain multisport, Pumprack, parking, jeux pour enfants, espace fitness, MOE et étude faisabilité) s'élève à 287 485 € HT, le Conseil municipal à l'unanimité, demande une subvention au Conseil Départemental du Jura au titre du dispositif « Aides aux territoires. »

Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques :

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et du code des postes et des communications électroniques, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe pour l'année 2023 et suivantes les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de télécommunication.

Conseil municipal du 6 juillet 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Aurore GELEY, Edwige VERNEREY (a/c de la question n°2), Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD (jusqu'à la question n°2), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Olivier DEMANDRE, Jean-Baptiste CHAPUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY a/c de la question n°2), Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT, Edwige VERNEREY (pour la question n°1).

Secrétaire de Séance : Liliane RELION.

Avis d'enquête publique plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin :

Une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau a été présentée par Voies Navigables de France (VNF) relative au Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (Côte d'Or) et Allenjoie (Doubs).

Dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 12 juin au 13 juillet 2023, le Conseil municipal à l'unanimité demande :

- Que des analyses des sédiments soient systématiquement et régulièrement menées sur les zones de dérivation de manière à connaître le taux de pollution avant de faire confirmer par les services de l'Etat les techniques de dragage utilisées.
- Que les structures chargées du pompage de l'eau, en l'occurrence le Syndicat Intercommunal des Eaux du Moulin Rouge pour ce qui concerne la commune d'Orchamps, soient préalablement informées de la date des opérations de dragage situées en amont ou au droit des puits de captage.
- Que des barrières anti-MES, soient systématiquement mises en place en amont ou au droit de tous les puits de captage où des opérations de dragage seront réalisées.
- Que des recherches de micropolluants (métaux lourds, HAP, PCB, etc.) potentiellement issus des sédiments soient réalisées dans l'eau issue de tous les puits de captage, (et non pour certains d'entre eux), en amont ou au droit desquels des opérations de dragage seront réalisées.
- Que les sédiments issus des opérations de dragage ne soient, ni stockés, ni utilisés pour le renforcement des berges ou comme intrants agricoles dans les périmètres de protection de captages.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

Afin de lutter contre la difficulté d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel d'Orchamps, causée notamment par le nombre élevé de logements vacants, conformément au Code Général des Impôts et notamment à ses articles 232, 1639A bis, et 1407 bis, le Conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Demande de subvention au Conseil Départemental du Jura pour la restauration de la statue du Saint GRAT :

Dans le cadre du projet de restauration de la statue en bois polychrome de Saint Grat (XVI^e siècle), pour un coût s'élevant à 3 200 € HT, le Conseil municipal à l'unanimité, demande une subvention au Conseil Départemental du Jura.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASOL :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 90€ à l'association ASOL pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres du groupe de musique ayant donné une représentation lors du marché local du 09 06 2023.

Vente du camion Jumper CCJN :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de vendre à la Communauté de Communes Jura Nord le camion de type fourgon Jumper de marque Citroën pour un montant de 13 000 €.

Fixation des tarifs de location du matériel communal :

Dans le cadre du projet de louer à la Communauté de Communes Jura Nord, voire à d'autres communes, l'épaveuse et le broyeur à lame, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe le coût de location ainsi :

Epaveuse : 28 €/h ou 224 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Broyeur : 22 €/h ou 176 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Epaveuse + tracteur : 48 €/h ou 384 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Broyeur + tracteur : 42 €/h ou 336 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Epaveuse + tracteur + chauffeur : 65 €/h ou 520 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Broyeur + tracteur + chauffeur : 59 €/h ou 472 €/ journée forfaitaire de 8 heures

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.